

**La construction du verdict de culpabilité:
Magistrature pénale et production de vérité
judiciaire au Brésil**

Fernanda Prates Fraga

Plan de la présentation

- Problématique et question de recherche
- Approche théorique
- Démarche de recherche
- Synthèse des résultats
- Conclusion

La problématique

- Ampleur et caractère sélectif du système pénal brésilien
- Analyse, au niveau des pratiques, les traits plus généraux du système pénal
- Analyse des pratiques décisionnelles des juges pénaux.

Question de recherche

- Comment le juge décide-t-il de la culpabilité de l'accusé, notamment dans les affaires de vol et de trafic de stupéfiants?

Approche théorique

- Perspective ethnométhodologique.
- Compréhension du système pénal comme un univers statique, dynamique, toujours en train de se faire par les acteurs judiciaires.
- Compréhension de la construction sociale du verdict de culpabilité à travers les pratiques et raisonnements des magistrats pénaux.

La démarche de recherche

- Enquête ethnographique de six mois au Palais de Justice de la ville de Rio de Janeiro, Brésil
- Observation d'audiences
- Entretiens
- Analyse documentaire

Le juge et la quête d'information

- Analyse des pratiques observées en audience
- Juge → construction de la preuve.

Le juge et la quête d'information

Juge (TS) et victime:

- [Juge montre les photos de l' accusé à la victime. Celle-ci les regarde].
- **Juge:** Vous l' identifiez comme étant la personne qui vous a volée?
- [La victime continue à regarder les photos en silence.]
- **Juge :** Madame, est-ce que vous le reconnaissez?
- **Victime :** Je ne sais pas, c' était trop rapide, il avait l' air plus vieux aussi.
- [Le juge reprend les photos, les regarde rapidement.]
- **Juge:** Mais oui, ces photos, elles sont de très mauvaise qualité, l' image n' est pas bonne.
- [Le juge dicte au greffier l' information suivante :]
- Le témoin soulève que la mauvaise qualité des photos a rendu très difficile l' identification de l' accusé.

Le juge et la quête d'information

Juge (RG) et policier:

- **Juge:** Pourquoi vous avez approché l' accusé?
- **Témoin:** Bon, normalement on procède comme ça quand on remarque que la personne est nerveuse ou agitée.
- **Juge:** Il vous a donné une explication?
- **Témoin:** Je ne me rappelle pas.
- **Juge:** Il a résisté à l' arrestation?
- **Témoin:** Je ne sais pas, je ne me souviens pas.
- **Juge:** Savez-vous s' il était seul dans le bus?
- **Témoin:** Je ne sais pas, non.
- **Juge:** Le nombre de cas est-il élevé dans la région que vous patrouillez?
- **Témoin:** Oui, il y en a beaucoup.

continue...

...suite

- [Le juge dicte l' information suivante au greffier]
- **Juge:** Que l' accusé a été abordé en raison de son état, visiblement nerveux et agité. Que, en raison de l' accumulation de cas dans cette région, il est impossible de se rappeler des détails de chaque cas.

Le juge et la quête d'information

Juge (MI) et accusé: *La négociation*

- **Juge:** Vous allez continuer à mentir? Il est 6h30 du soir, je n' ai pas le temps, racontez-moi ce qui s' est vraiment passé, ce sera mieux pour tout le monde.

Le juge et la quête d'information

Juge (CP) et accusé : *La confrontation*

- **Juge:** Est-ce que vous êtes rentré dans le taxi pour voler le chauffeur?
- **Accusé:** Non! Ce que j'aimerais vous expliquer, c'est que j'ai une fille qui était malade...
- [Le juge interrompt l'accusé]:
- **Juge:** Mais justement! Comment ça se fait alors que vous aviez de l'argent pour payer un taxi ? Vous êtes rentré dans le taxi pour le voler donc!

La conviction du magistrat et les éléments de preuve

- Perception de la police
- Discours officiel (audience et sentence) vs. Entretien

La conviction du magistrat et les éléments de preuve

- (...) Donc, oui, ça existe, c' est sûr, la police, elle est violente. Parfois c' est nécessaire, mais parfois ce n' est pas le cas. Ils frappent pour frapper ou pour forcer l' accusé à dire quelque chose, ça arrive. (MT)
- La police, elle a toujours besoin de faire un spectacle, puis le spectacle est plus grand quand c' est un vol qualifié, n' est-ce pas? Donc ils inventent une petite violence et transforment un vol simple en vol qualifié. (TS)

Les vérités de la sentence

- Méthodes pour évaluer les récits
- Lecture du non-verbale

Les vérités de la sentence

- (...) Lorsqu' il interroge l' accusé, il peut évaluer sa version des faits en fonction de la façon de parler, de ses gestes, de sa façon de s' exprimer. (JL)
- C' est lors de l' audience qu' on décide de la vie de la personne (...) regarder dans les yeux de la personne, cela me semble fondamental (...) Moi je regarde les gens dans les yeux, c' est là que je décide ce que je vais faire. (MT)

Catégorisation et culpabilité: D'accusé de vol à 'voleur' et d'accusé de trafic à 'trafiquant'

- Construction des catégories 'voleur' et 'trafiquant' .
- Processus de catégorisation: L' ancrage dans le crime + dangerosité.

Catégorisation et culpabilité: D'accusé de vol à 'voleur' et d'accusé de trafic à 'trafiquant'

Ancrage dans le crime :

- La clientèle ici, c' est presque toujours la même, des voleurs et des trafiquants, des gens qui ont déjà choisi leur vie (...) qui ne savent pas faire autre chose (...) ce sont des voleurs et des trafiquants, c' est tout. (AF)
- Ce qui arrive ici c' est ça, trafic et vol, ce sont des gens qui font ça depuis trop longtemps (...) ce sont des gens qui à mon avis ne savent pas faire autre chose que ça, c' est comme ça. (MC)

Catégorisation et culpabilité: D'accusé de vol à 'voleur' et d'accusé de trafic à 'trafiquant'

Dangerosité :

- Le trafiquant n' est pas un criminel commun, (...) Un trafiquant, quand il tue ses victimes, il ne se satisfait pas de les tuer. Il y a des trafiquants qui sont spécialisés dans le dépècement du corps de la victime pour apeès le jeter au feu (...) Donc le degré de cruauté de ces gens est incommensurable. (FL)
- Le problème est que ces gens ne se limitent pas à voler (...) ces gens terrorisent leurs victimes, ils disent qu' ils vont les tuer, ils simulent leur exécution (...). (LM)

Catégorisation et culpabilité: D'accusé de vol à 'voleur' et d'accusé de trafic à 'trafiquant'

- Présence de l'élément 'crime' et de l'élément 'humain' = catégorisation.
- Certitude de culpabilité: 'révélation' et ataraxie.

Culpabilité et dangerosité: De ‘voleur’ ou ‘trafiquant’ à ‘ennemi’

- Juge: rôle de défense sociale
- Contexte social de ‘guerre’
- Affrontement entre les ‘criminels-ennemis’ et les ‘citoyens’
- Affaiblissement du rôle de garant des droits et libertés individuelles
- Droit pénal de l’ennemi (Jakobs, 2009)

D'ennemi à *homo sacer*: Le juge et la gestion de la 'vie nue'

- Ancrage du juge dans un contexte social et pénal qui accorde peu de valeur aux droits ainsi qu' à la vie de l' ennemi *homo sacer*.
- Processus plus large de désobjectivation
- État d' exception par les pratiques judiciaires
- Verdict de culpabilité: 'camp'

Pour répondre à notre question de recherche

- Système non-juridique de conviction
- Deux procédés

Pour répondre à notre question de recherche

- Les preuves permettent-elles de démontrer la culpabilité de l' accusé?
- L' accusé est-il un voleur?
- L' accusé est-il un trafiquant?

Merci.